

FL/

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-219 du 25 août 1974

portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de l'Office
National de Pharmacie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs
subséquents ;
VU l'ordonnance n° 74-19 du 8 Mars 1974 portant réorganisation et
mode de gestion de l'Office National de Pharmacie ;
SUR Proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires
Sociales ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Le Conseil d'Administration de l'Office National de
Pharmacie est composé comme suit :

- Lieutenant HOUADJETO L.Kokou : Contrôleur du Gouvernement
auprès de l'O.N.P.
- Mr. AHO Gaston : Représentant le C.N.R.
- Mme. GBADAMASSI Anne-Marie : Représentant le Ministre
de l'Economie,
- Mr. Blaise Kuassi AMEGNAGLO : Représentant le Ministre du
Plan,
- Mr. SANI AGATA Mouïnou : représentant le Ministre des
Finances,
- Docteur Vétérinaire HOUNTONDJI : représentant le Ministre du
Honoré Développement Rural et de
l'Action Coopérative,

.../...

- | | |
|---------------------------|---|
| - Mr. ADEBO Ambally | : représentant le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, |
| - Mr. Jean SAKA | : représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail, |
| - Mr. ANAGO Amoussa |) : représentants de l'Union |
| - Mr. BONI Arzouma Touré |) : Syndicale des Travailleurs de l'O.N.P. |
| - Mr. MIGAN Toya Olivier | : représentant de l'Ordre National des Pharmaciens, |
| - Docteur JOHNSON Olivier | : représentant de l'Ordre National des Médecins. |

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 août 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERREKOU

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Capitaine Issifou BOURAIMA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MSPAS 6
Ministères 10 - IAA-DCCT-IGF-Gde.
Chanc. 4 - DGAJL-Dtion Stat. 2
Chamb.Comm. 3 - Intéressés 12 -
CNR 4 - SPD 2 - DGP 2 -
JORD 1. CNI 1 ONP 4